

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1903)
Heft: 39

Vereinsnachrichten: Société suisse des Beaux-Arts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1848, à la Chaux-de-Fonds, de l'indépendance tessinoise à Lugano et de Fontana à Coire. La Commission n'a pu faire des propositions de subventions que conditionnellement au vote des crédits nécessaires, puisque ces crédits ne sont pas encore votés.

La Commission s'est occupée de l'organisation du prochain salon suisse de 1904, surtout au point de vue des locaux qui restent à trouver. Les villes de Lausanne, Bâle et Lugano ont été proposées comme pouvant recevoir le salon.

Au sujet de la grande frise des mosaïques du Musée national de Zurich, la Commission ne prendra pas de décision avant le prochain salon suisse et laisse aux artistes qui voudraient entreprendre ce travail, la possibilité d'affirmer leur talent par des travaux spéciaux qui pourraient être produits à la prochaine exposition nationale.

LE SALON SUISSE DE 1904

La sous-commission chargée par la commission fédérale des Beaux-Arts du choix des locaux qui pourront servir au prochain salon suisse, a visité ceux du Palais de Rumine, à Lausanne. Ces locaux sont destinés à l'aménagement du musée de peinture de cette ville et ils comportent trois grandes salles avec éclairage d'en haut. Deux de ces salles mesurent 9 m. sur 11 m. Une autre salle, 20 m. sur 11 m., soit en totalité 142 m. de cimaise.

Il y a en outre deux grandes salles destinées à la sculpture, avec un jour latéral, dont l'une mesure 36 m. sur 6 m. et l'autre 35 m. sur 8 m. Des parois transversales pourraient être installées dans l'une de ces salles dont la lumière est de côté et donneraient encore environ 65 m. de cimaise, ce qui ferait un total d'environ 200 m. de cimaise.

Ces locaux, de proportions excellentes, permettraient une installation très favorable, et la ville de Lausanne serait pour un salon d'automne une très bonne station, puisqu'elle est à ce moment de l'année le passage et le refuge de beaucoup d'étrangers.

Les locaux de la ville de Bâle offraient à peu près les mêmes surfaces, mais non sans une transformation préalable qui eût été assez coûteuse.

SOCIÉTÉ SUISSE DES BEAUX-ARTS

L'assemblée des délégués des sections de la Société suisse des Beaux-Arts a eu lieu à Glaris le 23 septembre, sous la présidence de M. Jung, architecte.

Les sections suivantes étaient représentées :

Aarau	Le Locle
Bâle	Lucerne
Bienne	Schaffhouse
Coire	Soleure
Glaris	Winterthur
Lausanne	Zurich

Les sections de Berne, Lugano et St-Gall n'étaient pas représentées.

M. Pestalozzi (Zurich) a fait un rapport sur le dictionnaire des artistes suisses. La seconde livraison de cette publication a été retardée, mais elle paraîtra prochainement.

M. Abt propose d'envoyer les *Mitteilungen* (petit journal de la Société) à tous les membres. (Adopté).

Cinq sections ont déclaré vouloir, dès maintenant, se charger de l'exposition circulante l'année prochaine, malgré le déficit qui en résulte pour quelques-unes d'entre elles.

Les règlements d'exposition et du jury ont été sérieusement discutés. M. Abt proposait de nombreux et importants changements et a exprimé le désir de faire discuter les nouveaux règlements par les sections et de ne les mettre en vigueur qu'en 1905. (Adopté.)

Comme exposant, je me suis permis aussi de faire une proposition. Jusqu'à aujourd'hui, on était forcé d'envoyer sa lettre de participation avec une notice contenant les titres, dimensions, prix, etc., 7 ou 10 semaines avant l'envoi des œuvres. Mais rarement les artistes savent à l'avance quels ouvrages ils pourront envoyer et cette obligation d'annoncer les gêne. J'ai donc proposé de n'envoyer la notice qu'en même temps que les œuvres ou seulement huit jours avant. M. Hablutzel, secrétaire du Kunst-Verein, n'y a pas vu d'inconvénient, pour autant que la majorité des exposants serait de cet avis.

HANS EMMENEGER.

COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 24 septembre, la Section de Neuchâtel a désigné pour faire partie du Comité central :

MM. Paul Bouvier, architecte, à Neuchâtel, vice-président;
Gustave Chable, architecte, à Neuchâtel, trésorier.
William Röthlisberger, peintre, secrétaire.
Pierre Godet, peintre, à Neuchâtel, secrét.-adjoint.

La section de Paris nous adresse la lettre ci-dessous, accompagnée de 5 bulletins de vote. Le dépouillement du scrutin ayant été fait à Genève, par les soins du Comité central, ces bulletins arrivés trop tard, bien que tous au nom du candidat élu, ne peuvent être comptés, mais nous insérons la communication qui les accompagne.